

# Conditions générales

## Contractants :

Les contractants sont le locataire et le propriétaire respectif du logement loué. L'entreprise Club Helios intervient seulement pour la conclusion du contrat de location.

## Prix :

Les prix selon notre liste des prix se rapportent au logement par semaine, avec en supplément les frais de dossier, la taxe de séjour et le forfait ménage. Les prix de location sont déterminés en fonction de la situation, de la taille et de l'équipement de l'objet loué. Tous les logements sont des propriétés privées et sont aménagés selon les exigences et le goût des propriétaires. La carte d'entrée au Centre Naturiste doit être achetée sur place, au Bureau d'Accueil situé à l'entrée du Centre Naturiste.

## Paielement :

Le versement complet de l'acompte dans un délai de 14 jours suivant la réception des documents de réservation est obligatoire pour une réservation ferme. Le paiement du solde doit être effectué au plus tard 6 semaines avant le début du séjour. Les frais pour un paiement depuis l'étranger sont toujours à la charge du locataire.

Dans le cas d'un paiement par carte de crédit, l'entreprise Club Helios facturera au locataire des frais d'un montant égal à 2,5% du montant de la transaction.

## Annulation :

Si le locataire ne prend pas la location ou annule la réservation, il sera tenu de payer la totalité du prix de la location ainsi que les frais de dossier. Il n'y aura aucun remboursement possible des montants déjà versés. En cas de départ anticipé, le locataire n'aura droit à aucun remboursement. En cas de départ anticipé le locataire ne pourra exiger aucun remboursement et l'entreprise Club Helios pourra disposer à nouveau librement du logement. La souscription individuelle d'une assurance annulation est vivement conseillée.

Si pour des raisons imprévisibles le logement ne peut être mis à la disposition du locataire, l'entreprise Club Helios se réserve le droit de mettre un logement équivalent ou supérieur à la disposition du locataire sans supplément.

## Arrivée :

L'arrivée à lieu le jour convenu du début de la location, entre 17h et 20h. A titre exceptionnel, et sous réserve de notre accord préalable, l'arrivée pourra avoir lieu jusqu'à minuit. Il sera alors facturé des frais de service de nuit d'un montant de 25 euros, entre 21h00 et 24h00. De plus amples informations pour l'arrivée (documents de séjour incluant le bon de réservation) sont envoyées au locataire environ 2 semaines avant le début du séjour. Si le locataire n'arrive pas dans un délai de 2 jours, et ce sans accord préalable, l'entreprise Club Helios se réserve le droit de relouer le logement. Le locataire reste obligé de payer la totalité de la location et les frais de dossier. Aucun remboursement ne pourra avoir lieu.

Les réclamations éventuelles concernant l'état du logement de vacances doivent être annoncées dans un délai de 2 heures suivant la remise des clés.

## Hébergement:

Seul le nombre de personnes annoncé à la réservation sera hébergé dans le logement. L'hébergement même temporaire d'autres personnes n'est pas autorisé.

## Animaux domestiques:

Les animaux domestiques ne sont pas acceptés.

## Caution :

Lors de la remise des clés, le locataire s'engage à communiquer les coordonnées de sa carte de crédit comme garantie pour la caution. Le montant de la caution varie de 250,- à 1000,- euros selon la taille et l'équipement du logement loué. Après le départ du locataire, ces données seront détruites dans un délai d'une semaine, pour autant que le logement ait été rendu dans un état conforme aux conditions du contrat de location.

## Départ :

Le jour du départ, toutes les clés et le cas échéant clés de garage et télécommandes, ainsi que le linge éventuellement loué devront être restitués au plus tard à 10h. Dans le cas d'une restitution tardive, une journée entière de location sera facturée (1/7 du prix de la semaine).

Le logement doit être restitué balayé, vaisselle lavée et rangée, ainsi que la poubelle vidée.

## Responsabilité :

Le locataire répond des dommages causés par lui dans le logement et au logement. L'entreprise Club Helios/le propriétaire ne répond pas des dommages qui arriveraient au locataire tels que vol, accident ou autres dommages. Les réclamations à cause d'éventuelles nuisances sonores ou travaux de construction sont exclues.

## Télévision:

Si le logement est équipé d'une télévision, le locataire pourra l'utiliser sans supplément. Cependant l'entreprise Club Helios ne peut donner aucune garantie sur l'état de marche et la qualité de la réception. Ceci est valable également pour les chaînes stéréo, lecteurs de DVD....

## Parking:

Dans la mesure du possible, un parking sera mis gracieusement à la disposition du locataire.

Il s'agit d'un service gratuit, le locataire ne pourra donc pas exiger la mise à disposition d'un parking.